morges
VILLE DE MORGES

**RAPPORT DE MINORITE
DE LA COMMISSION
AU CONSEIL COMMUNAL**

N° 9/3.09
PRÉAVIS N° 52/12.08

MISE EN PLACE D'UN RESEAU DE VELOS EN LIBRE SERVICE A MORGES ET DEMANDE D'UN CREDIT DE SUBVENTIONNEMENT UNIQUE DE CHF 250'000.- POUR LA CREATION DE 5 STATIONS ET D'UNE SUBVENTION ANNUELLE DE CHF 25'000.- A L'ASSOCIATION LAUSANNE ROULE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie à deux reprises, le mardi 16 décembre 2008 et le mercredi 21 janvier 2009 à la *Salle des pas perdus* de l'Hôtel-de-Ville. La commission était composée de Mme et MM. Esther BURNAND, rapporteur de la majorité, Marc BALLY, Laurent BEAUVERD, Rémy DELALANDE, Claude RANDIN, Jean-Bernard THÜLER et Mathieu BORNOZ, président de la séance et rapporteur de la minorité.

La commission tient à remercier, pour la Municipalité, Mme Sylvie MOREL-PODIO, MM. Frédéric JOMINI et Denis PITTET, accompagnés de M. Lucas GIRARDET, directeur de l'Association Lausanne Roule, pour leur disponibilité et leurs explications.

Après un débat animé mais néanmoins "fair-play", une majorité s'est dessinée à quatre voix contre trois. Le présent rapport défend donc **le point de vue de la minorité** composée de MM. Beauverd, Thüler et du soussigné.

1 PRÉAMBULE

1.1 Les enjeux

Le transfert modal est au centre des préoccupations de nombreuses communes saturées par le trafic automobile. Favoriser le transfert modal, c'est encourager et promouvoir des alternatives à l'automobile afin d'améliorer la qualité de vie de ses habitants mais également augmenter l'attractivité de la ville, tant du point de vue touristique que du point de vue économique.

Par le biais de ce préavis, la Municipalité propose une étape concrète consistant à mettre à disposition de toutes et tous des vélos en libre service. Le financement est assuré par un partenariat public et privé et la gestion confiée à l'Association Lausanne Roule, une association qui possède une solide expérience dans ce domaine et qui œuvre pour étendre ce réseau à l'échelle cantonale et nationale.

La Municipalité souhaite que non seulement les Morgiennes et les Morgiens, mais aussi les pendulaires et les touristes, puissent bénéficier de cette prestation, à Morges dans un premier temps, puis dans l'ensemble du réseau par la suite. Tout d'abord parce qu'associé aux mesures déjà mises en place (pistes cyclables, augmentation des supports à vélos,…) ce projet favorise la pratique du vélo, mais aussi parce qu'il permet à Morges de se positionner et d'être perçue comme locomotive d'un projet d'envergure, novateur et durable.

1.2 L'aventure Lausanne roule

Créée il y a 5 ans, Lausanne Roule est **une association à but non lucratif**, reconnue d'utilité publique, qui fonctionne essentiellement grâce au sponsoring et au subventionnement des communes qui bénéficient de ses services.

Selon ses statuts, "Lausanne Roule a pour but de mettre en place et d'exploiter un système de prêt et/ou de location de vélos ainsi que de fournir des prestations liées à la promotion du vélo".

L'expansion de Lausanne Roule a donné naissance à deux autres entités, "Ouest Roule" (à Renens) et Vevey Roule. En 2008, des associations de neuf villes de Suisse gérant des systèmes de prêt similaires se sont regroupées sous l'égide de "Suisse Roule".

L'ambition de Suisse Roule est de proposer un même système dans toute la Suisse pour créer un véritable réseau de vélos en libre service (VLS) à l'échelle nationale.

1.3 But du vélo en libre service (VLS)

Le VLS est un système qui offre à un large public la possibilité d'emprunter et d'utiliser des vélos dans un espace et un temps définis. La prise en charge et la dépose du véhicule se font de manière automatisée, sans besoin impératif de ressources humaines. Les vélos sont donc disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ils peuvent être restitués dans un lieu différent de leur prise en charge.

- Mettre à disposition une offre massive de vélos disponibles en tout temps, organisée de manière automatique et décentralisée
- Promouvoir, grâce à un service d'une grande simplicité, une mobilité efficace, souple et bon marché pour les déplacements courts (moins de 3 kilomètres)
- Rendre visible et populaire un mode de transport à la fois bénéfique pour la santé des utilisateurs et sans nuisances pour la santé des autres
- Susciter le report modal de la "voiture solo" vers un mode de déplacement non polluant (pas d'émission de particules, peu d'encombrement, pas de bruit) et aisément compatible avec les transports publics (bus, métro, train)
- Proposer un moyen de transport complémentaire pour les déplacements pendulaires (domicile – travail – domicile) en milieu urbain.

2 PROJET MORGES ROULE

L'objectif est de mettre en place un réseau de prêt de vélos dans notre ville, plus particulièrement un réseau automatisé pour la prise en charge et la dépose des véhicules. Le système proposé est Bicincittà, un système qui a déjà fait ses preuves en Italie et qui répond pleinement aux exigences et à l'expertise de l'Association "Lausanne Roule qui, forte de son expérience, a largement évalué ce système qui répond aux exigences d'extension du réseau et est à même de contenter, par sa flexibilité, le plus grand nombre.

Concrètement, le projet propose la mise en place de 5 stations pour un total de 48 vélos :

- La gare : 25 vélos
- Rue Louis-de-Savoie : 9 vélos
- Av. du Delay : 9 vélos
- Burtignière : 9 vélos
- Av. de Lonay, gare Saint-Jean : 9 vélos

Chaque vélo est attaché à un potelet sachant qu'il y a environ 20% de plus de potelets pour garantir une bonne fluidité du système.

Avant d'être en mesure d'emprunter un vélo, un utilisateur devra tout d'abord acquérir une carte à l'Office du tourisme ou à d'autres points de ventes à définir et s'acquitter d'un abonnement qui peut être de deux types :

- **abonnement de courte durée** valable le jour d'émission pour un montant de **CHF 5.-**
- **abonnement longue durée** valable pour 1 année et pour un montant de **CHF 35.-**

Dans les deux cas, il faut payer une caution pour la carte de CHF 50.-, montant qui sera naturellement restitué si l'utilisateur souhaite rendre sa carte.

Une fois la carte en poche, les tarifs suivants sont appliqués :

- 0-30 minutes : gratuite
- **CHF 1.- / heure** à partir de la 31e minute

Un crédit de 15 minutes sera offert par vélo emprunté dans les stations "basses" (Gare et Rue Louis-de-Savoie) et rendus dans les stations "hautes" (utilisable uniquement de 6h00 à 0h00).

A noter les précisions d'utilisation suivantes :

- l'emprunt peut se faire 24h/24 (rectification par rapport au préavis qui spécifiait entre 06h00 et 00h00)
- la restitution peut se faire 24h/24
- un emprunt est toujours limité à 24 heures d'affilée.

2.1 Organisation et exploitation de la structure

L'Association Lausanne Roule gérera Morges Roule. Elle s'occupera notamment des points suivants:

- gestion des abonnements et des prêts
- liens avec le prestataire Bicincittà
- entretien et remplacement des vélos
- gestion d'un atelier de réparations
- tournus régulier des différentes stations (4 matins/semaine)
- intervention sur annonce d'un usager
- rééquilibrage des différentes stations
- promotion et communication
- relation et synergie avec Suisse Roule

De plus Morges Roule bénéficiera de la structure administrative en place à Lausanne pour l'ensemble des activités de Lausanne Roule.

La coordination au niveau cantonal et national des activités de Lausanne Roule et Suisse Roule permettra d'effectuer d'importantes économies d'échelle et d'envisager plus facilement des partenariats, notamment avec des sponsors ou médias.

2.2 Mode de financement

Dans le plan des dépenses d'investissements réactualisé, un montant de CHF 362'000.00 a été prévu.

Les frais d'investissements de base selon le budget annexé au préavis se montent à un total de CHF 370'800.00, le budget d'exploitation annuel, lui aussi annexé au préavis, se monte à CHF 144'646.00.

La Municipalité propose que la Ville participe à hauteur de CHF 250'000.00 en ce qui concerne l'investissement de base, puis une subvention annuelle de CHF 25'000.00 pour l'exploitation du réseau. Lausanne Roule en tant qu'exploitant se charge de trouver les financements et sponsors nécessaires au fonctionnement du réseau, ce que l'Association fait déjà pour ses actuelles stations de prêts de vélos à Lausanne, Renens et Vevey.

A ce jour, un dossier a été envoyé à la Loterie Romande pour la partie investissements et les recherches de sponsoring sont en cours.

3 INFORMATIONS RECUES EN COMMISSION

Suite à la présentation initiale, notre commission a posé de nombreuses questions dont les principales réponses sont résumées en vrac ci-dessous.

- **statistiques d'utilisation :** à Lyon p.ex., chaque vélo est utilisé ~ 8x/jour. Bien qu'il n'existe pas encore de statistiques précises pour Lausanne Roule, on peut considérer qu'un vélo sort en moyenne 1x/jour
- **statistiques de déprédations :** au début il y a toujours un certain nombre de dégâts comme pour n'importe quel mobilier urbain mais le fait de connaître les utilisateurs (traçabilité) limite ce phénomène. Sur 14'000 prêts à Lausanne, seuls 2 vélos ont été volés
- **présence de paniers sur les vélos :** oui, pour le projet de Morges le panier sera à l'arrière et servira également de support publicitaire. Un support particulièrement apprécié par les annonceurs
- **vélos électriques** : dans un premier temps, il n'est pas prévu d'avoir des vélos électriques dans le système VLS. Ce type de réseau mixte est actuellement en phase pilote à Genève. Solution vraisemblablement commercialisée au printemps 2009
- **déplacement des stations** : les stations peuvent être fixées ou simplement posées. Les stations posées seront donc relativement simples à déplacer. Cette dernière variante pourra notamment être utilisée pour les stations décentralisées
- **responsabilité civile :** pour les dommages matériels/corporels causés à un tiers c'est la RC du vélo par le biais de la vignette qui fait office d'assurance
- **norme d'espacement entre les vélos** : il y a effectivement une norme d'espacement dans les stations. Cette limite a volontairement été fixée à ~1m afin que d'autres cyclistes n'aient pas la place pour accrocher leur propre vélo
- **casques à disposition** : l'idée est de trouver un partenariat avec un commerçant pour que les utilisateurs du VLS puissent acquérir leur propre casque à un prix modique
- **contacts avec les entreprises** : d'importants contacts ont été pris avec différentes entreprises qui souhaitent soit participer au projet sous forme de sponsoring, soit financer leur propre station afin de l'intégrer et étendre le réseau

- **dépose d'un vélo d'une ville à une autre** : cette éventualité est prévue sachant que l'objectif à moyen terme est d'avoir un grand réseau ne se limitant pas à une ville en particulier
- **rééquilibrage des vélos entre les différentes stations** : cette tâche sera assurée par l'Association Lausanne Roule 4 matins/semaine mais également sur annonce d'un usager
- **problème d'une station pleine** : dans ce cas on peut tout de même déposer le vélo mais il faut téléphoner à l'Association pour les avertir du problème.

4 DISCUSSION EN COMMISSION

Si sur le fond tous les membres de la commission semblaient unanimes quant à l'attractivité du projet et le coût raisonnable du subventionnement annuel de CHF 25'000.00, les débats se sont néanmoins polarisés autour du bien-fondé de la mise à disposition de vélos en libre service via un ensemble de critiques sur la forme.

Le débat s'est également focalisé sur un certain nombre de détails techniques et pratiques mais également par rapport à des comparatifs pas très heureux donnés lors de la présentation du projet avec des villes largement plus grandes que Morges. Il a résulté du débat une impossibilité pour certains à se projeter dans une autre logique modale que celle d'aujourd'hui, prétextant des problèmes de calendrier, de financement et évidemment, une fois n'est pas coutume, de contexte non propice lié à la crise mondiale. Ces divergences d'opinions ont fini par clairement scinder en deux notre commission.

Ne trouvant pas de terrain d'entente à l'issue de notre deuxième séance, notre commission a finalement décidé de rendre deux rapports, la majorité décidant de renvoyer ce préavis à la Municipalité, la minorité de le soutenir et de l'accepter en l'état.

5 CONCLUSION POUR LA MINORITE DE LA COMMISSION

Convaincue qu'il s'agit d'un projet extrêmement utile et très attractif pour notre ville, la minorité soutient sans réserve et avec enthousiasme ce projet pour les raisons suivantes :

Un service pour tous : ce projet sera non seulement pour les Morgiennes et les Morgiens mais également pour tous les pendulaires et les touristes de passage dans notre ville. Il s'agit d'une prestation accessible à tous et visant à favoriser/valoriser le transfert modal. De plus, l'image qui se dégage de ce projet est très positive et sensibilisera à coup sûr la population.

Une pierre à l'édifice : ce projet a le mérite d'être concret, réalisable et il s'appuie sur une association expérimentée et sans but lucratif. De plus l'Association Lausanne Roule, par le biais de la convention de subventionnement, s'engage vis à vis de notre commune sur de nombreux points et notamment par rapport au développement durable et à l'éthique publicitaire. Il s'agit réellement d'une opportunité pour notre commune de participer à ce projet qui se veut fédérateur et ambitionne de s'étendre à l'échelle nationale. La Confédération devrait, à terme, subventionner ce type de projets mais en attendant nous pouvons déjà agir.

Un financement public/privé, un coût d'exploitation très raisonnable : combien est investi chaque année pour le confort des automobilistes ? Combien de places de parc pourra-t-on construire avec l'économie faite en refusant ce préavis ? 6, 7 ou peut-être 8 ? N'est-ce pas de notre responsabilité politique d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des citoyens par rapport à l'augmentation constante du nombre de voitures circulant dans notre ville ? Naturellement, ce projet ne va pas résoudre l'ensemble des problématiques liées au trafic et l'émission de CO_2 dans notre ville mais il s'agit d'une action forte pour un coût de maintenance annuel de seulement **CHF 25'000.-** .!

En conséquence et au vu de l'intérêt indéniable que représente ce projet pour la population morgienne, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de majorité et du rapport de minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accepter la réalisation d'un réseau de vélos en libre service à Morges
2. de financer à hauteur de CHF 250'000.00 à titre de participation aux investissements nécessaires à la création de 5 stations.
3. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 25'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.
4. d'accorder une subvention annuelle de CHF 25'000.- à l'association Lausanne Roule, pour les frais d'exploitation et de dire que ce montant sera porté dans les comptes dès l'année 2009.

au nom de la minorité de la commission
Le président-rapporteur

Mathieu Bornoz

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 mars 20009.